



Réf. : C.L.23.2018

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de les informer que la liste des résolutions et décisions adoptées par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session peut être consultée sur le site Web de l'OMS :
<http://www.who.int/governance/fr/>.

Le Directeur général tient en particulier à attirer l'attention sur les résolutions et décisions suivantes, auxquelles les États Membres doivent donner suite (les paragraphes du dispositif qui s'adressent aux États Membres sont indiqués entre crochets) :

- WHA71.1 Treizième programme général de travail, 2019-2023 [2]
- WHA71.2 Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018 [2]
- WHA71.3 Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose [1]
- WHA71.4 Choléra : prévention et lutte [1]
- WHA71.5 Faire face à la charge de mortalité et de morbidité due aux envenimations par morsures de serpents [1]
- WHA71.6 Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 [3]
- WHA71.7 Santé numérique [1]
- WHA71.8 Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance [1]
- WHA71.9 Alimentation du nourrisson et du jeune enfant [1]
- WHA71.13 Réforme du programme mondial de stages [2]

...

- WHA71.14 Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales [1]
- WHA71.16 Poliomyélite – confinement des poliovirus [1, 2]
- WHA71(9) Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle : examen programmatique général [1, 2]
- WHA71(15) Application du Règlement sanitaire international (2005) : plan stratégique mondial quinquennal pour améliorer la préparation et l'action de santé publique, 2018-2023 [1]

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 2 juillet 2018